

Agde, le 10 mars 2023

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION DU 9 Mars 2023**

A - VIE QUOTIDIENNE

TRAVAUX D'ENTRETIEN, PROPRETE ET AUTRES :

1. Sanitaire, dératisation et désinsectisation : les blattes qui proviennent des égouts prolifèrent comme les rats notamment autour des quais à cause du manque d'hygiène, toutes les résidences sont touchées, quelle est la fréquence de nettoyage des regards et réseaux communaux ? Quelle est le problème de dératisation autour des quais ?

Réponse :

Il y a 3 campagnes de dératisation par an. Nous pouvons faire intervenir l'entreprise en dehors des programmations, il suffit de faire un numéro vert.

2. L'espace situé entre la rue de la Gabelle et le quai Di Domenico, pourtant très passant, n'est jamais nettoyé, il serait bon de le faire, surtout autour des bancs et poubelles, en particulier l'été lorsque les estivants mangent des glaces qui souvent finissent sur le sol ?

Réponse :

Nous serons vigilant sur la partie nous concernant (place du barbecue), une partie sera à traiter par la SODEAL.

3. Où en est-on du tri sélectif dans les copropriétés ?

Réponse :

Le déploiement de la collecte sélective s'effectue de manière progressive à la fois sur Agde ville, le Cap, le Grau et la Tama en fonction des demandes.

Sur le quartier CAP EST, depuis début d'année 2023 :

- 4 résidences équipées : MADRAGDE A, VACANCEOLE LE SAINT CLAIR, MER ET SOLEIL, MAS DU SOLEIL,

- 9 résidences (projets finalisés) prochainement équipées : EUREKA, 4 SOLEILS, SABLOTEL 1, ALHAMBRA, L'HERMITAGE, LES AGATHINES, TENNIS VILLAGE, TENNIS VILLAGE PLUS.

Sur ce secteur environ 35 dossiers à ce jour sont en attente soit de validation des syndics, de validation de l'AG ou n'ont pas encore été contactés par le SICTOM.

4. Il serait souhaitable de mettre une rampe de chaque côté de l'escalier qui va du parking Alsace-Lorraine à la Rambla, au niveau du magasin MANGO, pour plus de sécurité les jours de marché.

Réponse :

La rampe a été posée ainsi qu'un monte-charge.

5. A propos du marché du samedi, il faudrait pouvoir aller plus facilement d'un côté à l'autre en créant des passages plus nombreux, pour le moment, il n'y en a qu'un. Une séparation plus marquée des commerces de bouche et ceux vestimentaires est souhaitable.

Réponse :

Pour le marché du samedi sur Iconic, sur le fait de créer des passages cela ne serait pas porteur pour les commerçants car le but d'un marché c'est qu'il y ait du passage sur tout le marché justement et ainsi les usagers puissent découvrir tous les produits, d'où la seconde question sur la séparation c'est exactement le même principe sur la diversité des produits.

Centre-port, place du Globe :

6. L'aplanissement du talus, allée des tamaris, devrait limiter le ravinement qui obstrue le réseau d'eau pluviale. Nous avons proposé des plantations ou/et de poser une rangée de blocs de décoration permettant de retenir la terre. Qu'est-il prévu pour finaliser cet aménagement ?

Réponse :

Les travaux complémentaires sont programmés avant la saison.

7. L'entretien du toit-terrasse du bâtiment sanitaire réservé aux plaisanciers, situé près de l'avenue de la Jetée et de l'allée des Dykes sera-t-il fait ?

Réponse :

Si nous parlons du local situé sur le parking Bannière, il n'est pas prévu de travaux. Ce local n'est pas destiné aux plaisanciers, c'est un local de stockage.

Il n'y a pas de bloc de sanitaires Allée des Dykes.

8. Que prévoit la municipalité pour le remplacement de ces grilles dangereuses et rouillées qui séparent le domaine privatif du quai des Phéniciens et de la résidence du Pharo.

Réponse :

L'étude doit être réalisée, une clôture grillagée sera posée afin de sécuriser cet espace.

9. Préservation du bâti : est-il prévu de recouvrir la chape ciment déjà coulée au-dessus de la passerelle des Phéniciens ?

Réponse :

Les services sont en attente du diagnostic définitif et de la solution d'étanchéité.

10. La résidence du Pharo entreprend début mars la réfection des terrasses situées devant la passerelle du quai des Phéniciens. Des infiltrations importantes dues aux défaillances structurelles du complexe d'étanchéité de cette passerelle persistent et provoquent des infiltrations d'eau en rez-de-chaussée des bâtiments. Que prévoit la commune pour poursuivre l'entretien de la passerelle du quai des phéniciens ?

Réponse :

Un diagnostic de la passerelle a été confié à un professionnel de l'étanchéité.

La ville attend des propositions techniques chiffrées.

11. L'entretien du revêtement de sol de la passerelle quai des Phéniciens est-il pris en considération ?

Réponse :

Le revêtement apparent est dans un état acceptable hormis des réfections ponctuelles.

La solution d'étanchéité doit intervenir dans un premier temps.

12. Lieu Pharo du centre-port : la rénovation des quais du Beaupré, celles des places du Globe et de la Trinquette. Des travaux de rénovation ont été entrepris par la SODEAL, puis arrêtés lors du confinement. Où est passé le budget alloué pour ces travaux, les travaux devraient pouvoir reprendre, surtout au regard du piteux état des escaliers de la place du Globe. Un accès pour personnes à mobilité réduite est-il prévu, quand ces travaux se feront-ils ?

Réponse :

Les travaux engagés sur ces quais ont été commandés par la SODEAL à l'entreprise Bano TP, il s'agissait de traitement de surface : rejointements.

La Solatrag est intervenue plus récemment sur le quai des phéniciens pour traiter l'imperméabilité des locaux en dessous puisque récemment rénovés par la Sodéal. Nous en avons profité pour remplacer les garde-corps défectueux. Des travaux complémentaires ne sont pas prévus à ce jour, l'accessibilité de la place du globe n'est pas prévue à cet endroit.

13. Les réfections de l'enrobé des trottoirs depuis l'impasse du Cabestan jusqu'au bout de l'avenue des Sergents, celle de l'allée des Tamaris et du cours de Gentilshommes sont-elles programmées ?

Réponse :

La portion du trottoir avenue des sergents devant la résidence le Orques est au programme d'entretien 2023.

14. Impasse du pêcheur, l'enrobé de la chaussée va-t-il être refait ?

Réponse :

Des travaux sont programmés avant la saison.

15. Le rond-point de la rue de Garnison va-t-il être décoré avec une ancre ?

Réponse :

Cela n'est pas prévu.

16. Sécurité du fonctionnement des réseaux d'évacuation : exemple, rue des Sergents, à quelles fréquences sont nettoyées les regards et les sections d'eau pluviales ?

Réponse :

Nous nettoyons deux fois par an les regards et à cette occasion nous réalisons une inspection visuelle des canalisations. Ainsi, si un curage est nécessaire, nous le réalisons à ce moment-là.

17. Incivilités en prévision de la période estivale : face au non-respect des dispositifs de collectes des ordures ménagères et la location de biens en surnombre, les efforts d'information ne nous semblent malheureusement pas généralisés. Quels moyens la municipalité pourrait-elle mettre à la disposition des conseils syndicaux et des syndicats pour freiner cette expansion coûteuse pour la collectivité en sachant que ces entités n'ont ni les moyens, ni l'obligation de les éduquer.

Réponse :

Il est nécessaire de rappeler la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 qui fixe le statut de la copropriété des immeubles bâtis et plus précisément la loi du 10 février 2020 relative à

la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui impose aux syndicats de copropriété depuis janvier 2022, de renseigner les propriétaires sur les règles locales en matière de tri des ordures ménagères et sur les modalités d'accès en déchèterie dont dépend la copropriété. Ces informations doivent être affichées de manière visible dans les espaces communs et fixent avant tout les règles qui s'imposent à chacun de nous en matière de tri des déchets.

18. Quel est le programme pour améliorer la propreté du sol et nettoyer les dépotoirs sauvages qui existent en plusieurs endroits en partant de l'allée piétonnière située entre la rue des Vaisseaux et celle du Gouverneur, qui longe plusieurs résidences, en allant de la rue des Officiers jusqu'à celle des Hallebardes.

Réponse :

Malheureusement l'incivilité des gens ne se programme pas, nous ne pouvons pas anticiper les dépôts sauvages, nous avons connaissance de la problématique sur cette allée notamment sur les déjections canines et serons encore plus vigilants avec la saison qui approche.

19. Il serait aussi bon de cacher la base du support de la grande roue, ce serait plus esthétique que de voir cette machinerie.

Réponse :

Les services de la SODEAL feront la demande au propriétaire.

20. Des travaux d'entretien sont-ils prévus sur l'avenue du Chevalier d'Alfonse et le parking de Malfato ?

Réponse :

L'ensemble du trottoir sera repris cette année.

Mont Saint-Loup, pinède :

21. Une étude devait être réalisée pour l'installation d'une rampe à l'intersection de l'allée des cygnes / rue du Picpoul, a-t-elle été faite ?

Réponse :

Les services techniques vont étudier sa faisabilité en interne, si ce n'est pas possible une commande en entreprise extérieure sera faite.

22. L'installation de tables et bancs autour du terrain de boules de l'allée des cygnes avait été acceptée et le matériel commandé, où en sommes-nous ?

Réponse :

Les services des sports prendront contact avec Monsieur DELAGE, secrétaire du comité de quartier, pour se rendre sur le site et faire le point sur les demandes de bancs et tables.

23. Peut-on installer des panneaux lumineux à l'intersection de l'allée des cygnes et de l'avenue de la Butte, depuis la suppression du feu tricolore, certains automobilistes roulent à une vitesse folle sur la dite avenue.

Réponse :

Un comptage sera fait durant les prochaines vacances scolaires pour évaluer la vitesse avant une intervention.

24. Une villa a été vendue il y a plus d'une année à l'angle de la rue du Grenache et celle du Picpoul. Depuis, la haie côté Picpoul n'est plus taillée et déborde très largement sur le trottoir qui est devenue impraticable.

Réponse :

Un courrier a été envoyé à la propriétaire qui réside en Suisse.

25. La chaussée a été réparée impasse des Consuls, seuls quelques trous demeurent sur les trottoirs, est-il possible de les boucher avec de l'enrobé rouge ?

Réponse :

Les trous seront rebouchés très rapidement.

Môle, Clape, Flânerie :

26. Dans le cadre de la réhabilitation de l'allée de la Flânerie jusqu'à la place du môle, les revêtements de sol des voies piétonnières, telle que l'allée des Amourettes et ou celle des Agaves, seront-ils eux aussi rénovés ?

Réponse :

Oui dans un second temps (elles permettent l'accès au chantier).

27. Quand vont commencer les travaux de réhabilitation ?

Réponse :

En décembre 2023.

28. Le trottoir de la rue des chaînes est en très mauvais état à certains endroits.

Réponse :

Les travaux seront proposés à l'arbitrage du budget 2024.

29. Peut-on avoir des infos sur le devenir de l'ancien palais des congrès ?

Réponse :

L'ancien palais des congrès est inscrit dans une réflexion globale à l'échelle du nouveau PADD : « La réponse a des enjeux d'attractivité touristique avec des espaces commerciaux qui pourraient prendre place entre l'ancien Palais des Congrès et l'entrée de station ».

Vieux port, falaises, îles des pêcheurs :

30. Demandes de M GUILHEM & M. BESSIERE / Voir en fin de compte rendu (afin de ne pas perturber le premier envoi des questions aux différents services, nous gardons l'ordre des questions déjà émises et rajoutons ces questions en bas du compte rendu).

VILLAGE NATURISTE :

31. En 2023, le promoteur doit détruire la friche se situant à l'entrée du village naturiste, étant maintenant propriétaire, selon vos propos, de la totalité du foncier. Il doit y aménager des parkings en remplacement de ceux détruits par le village provisoire situé à l'entrée du village naturiste. A quelle date ces places de parking seront-elles disponibles ?

Réponse :

La promotion est en cours, c'est en attente d'un futur projet d'aménagement sous

forme de permis de construire.

Le projet des places de stationnement à l'entrée du village naturiste a été réfuté par les services de l'Etat (développement en réunion si nécessaire).

32. Dans le cadre de l'aménagement des hauts de plage, l'arbitrage entre les différents services de l'Etat (DDTM et ABF) a-t-il été rendu ? Les conclusions ont-elles été communiquées aux communes ? Pouvons-nous en avoir copie ?

Réponse :

L'arbitrage entre les services de l'Etat n'a toujours pas été rendu. L'aménagement qui était initialement prévu ne sera pas poursuivi sans que la création de cette passerelle ne trouve un consensus.

33. Régulièrement, depuis 3 ans nous revenons sur l'accès des handicapés qui doit être étendu à des handicaps multiples, avec un équipement similaire à celui réalisé plage de la Roquille. Vous nous avez répondu qu'il n'est pas envisagé de mettre d'autres équipements que le fauteuil « Tiralo » équipant déjà le poste de secours. Pensez-vous revoir votre position cette année, et investir dans les équipements nécessaires.

Réponse :

La position de la commune demeure la même. Il n'est pas envisagé, à ce jour, de reproduire la structure d'accueil créée sur la plage de La Roquille à d'autres plages.

34. Un emplacement dédié au stationnement des motos a été acté par vos services sur le parking face Jean Vila. A quelle date les travaux seront-ils réalisés ?

Réponse :

A l'étude en attente des éléments techniques du programme Vibes.

35. Dans le cadre des travaux à l'entrée du village naturiste, à quelle date le village provisoire sera-t-il opérationnel ?

Réponse :

Le village provisoire sera opérationnel pour la saison.

36. Pouvez-vous nous donner le calendrier approximatif des travaux durant la saison d'été pour faciliter l'accès des touristes ?

Réponse :

Le périmètre des travaux du VIBES sera fermé et ne gênera pas l'activité du village naturiste. Le village provisoire sera opérationnel.

37. Les travaux de la Saline sont assujettis au retour des services instructeurs, avez-vous une date à nous communiquer ?

Réponse :

- Un diagnostic sur une année a été fait sur la faune et la flore.
- Une commande a été faite auprès d'un bureau d'étude environnemental sur un projet engageant des matériaux naturels et perméables.

Le projet a été invalidé par les services de l'état.

38. Nous sommes toujours en attente de la date de travaux du boulevard des Matelots.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Réponse :

L'étude préliminaire de la requalification de l'avenue des Matelots est terminée et validée de principe, il reste à revoir la délimitation des emprises publiques (réalignement de certaines copropriétés), et procéder au chiffrage à la phase projet. Nous inscrirons le montant des travaux à effectuer à l'arbitrage du budget 2024 (en octobre 2023). Si nous disposons de ce budget, les travaux pourraient être envisagés après saison 2024.

39. Le nouveau site de téléphonie mobile au niveau du rond-point de Port Ambonne est du type mât de bateau ? Pouvez-vous nous faire parvenir les visuels de présentation et d'intégration qui vous ont été proposés afin que nous puissions en informer les résidents ?

Réponse :

Le projet de nouveau site de téléphonie mobile porté par Free est effectivement de type mât de bateau. Ce projet est en cours de définition par l'opérateur et les visuels d'intégration sont actuellement à l'étude.

40. La voie verte partant face à l'hôtel O'Zinn et allant jusqu'au bord de mer est reclassée en voie douce piétons/cyclistes. L'identification étant spécifique, quand pensez-vous procéder à ce marquage ?

Réponse :

Les panneaux qui indiquaient la voie verte ont été enlevés.

Cette voie devient, de fait, une voie piétonne sans besoin de signalement spécifique.

41. En 2022 vos services étaient en attente de connaître les conclusions de la mission du gouvernement pour envisager l'avenir de trois paillotes sur la plage naturiste. Qu'en est-il actuellement ?

Réponse :

La ville a eu connaissance des conclusions du rapport de la mission du Gouvernement sur la présence des établissements de plage à l'échelle de département. Ce rapport précise que seul le lot n°3, actuellement exploité par La Méridienne, pourra demeurer sous certaines conditions. Toutefois, ce rapport constitue des recommandations mais le maintien en place de l'ensemble des lots ressort de l'arbitrage de Monsieur le Préfet. Cet arbitrage n'a pas été rendu.

42. Serait-il possible d'aménager un rond-point provisoire (style bac avec un palmier par exemple) avenue de la Joliette, devant la Pilouterie en attendant les travaux de continuité du quai Jean Vila. Cela permettrait d'embellir ce rond-point et d'obliger les voitures à ne plus couper la route, et surtout, de ne plus se garer devant la Pilouterie en bloquant le passage aux autres usagers.

Réponse :

Nous allons étudier un aménagement type jardinière.

43. Les services techniques peuvent-ils mettre un panneau « plage naturiste » à chaque entrée de plage (Port Nature, Héliopolis et camping), ceci afin d'éviter autant que possible la prolifération des maillots de bains qui augmente chaque année.

Réponse :

Les panneaux seront positionnés avant la saison.

44. A la demande de nombreux résidents du village, il serait intéressant d'envisager de mettre une barrière à la sortie du village, car de nombreux touristes prennent une carte à la journée et squattent pendant plusieurs jours en stationnant dans le village. Les autres usagers se garent n'importe comment, là où ils trouvent des places, ce qui entraîne aussi une perte de recettes considérables pour la barrière. Les employés du service de sécurité, bien que compétents ne peuvent pas être partout.

Réponse :

Il ne sera pas possible d'apporter une réponse favorable à cette demande, cette nouvelle barrière entraînerait un coût supplémentaire de personnel accompagnée d'une gestion très compliquée.

45. Il n'y a plus de pancartes signalant la limite de la plage naturiste, côté Marseillan.

Réponse :

Le panneau sera repositionné avant la saison.

46. Les nouvelles constructions à l'entrée du village sont-elles faites pour rester ?

Réponse :

C'est un village provisoire mis en place en attendant la fin des travaux. Dès que la résidence le VIBES sera terminée les services reprendront leur place et ce village disparaîtra.

47. Il manque quelques poteaux devant la Pilouterie.

Réponse :

Les poteaux seront repositionnés.

POLICE MUNICIPALE :

48. La sécurité et la propreté - dépôts sauvages : le secteur à proximité de la zone du quai des Phéniciens et de la rue des Sergents mérite de pouvoir disposer d'une caméra de surveillance. Son installation sera-t-elle réalisée en 2023 ?

Réponse :

Nous avons déjà une caméra à l'intérieur de la zone technique qui nous permet d'avoir une vue partielle du quai des phéniciens et une autre caméra au rond- point Julien Ricard qui nous permet une vue du bas de l'avenue des Sergents qui fait jonction avec le début du quai des phéniciens.

ESPACES VERTS :

49. L'élagage préventif des arbres afin d'éviter tout accident est-il programmé ?

Réponse :

Il y a près de 10.000 arbres et palmiers sur le secteur Cap Est, ils sont tous recensés, contrôlés et des interventions sont programmées suivant leur état physique.

50. L'entretien des haies aux abords des résidences qui causent des risques d'accident est-il prévu ?

Réponse :

Toutes les haies sont taillées plusieurs fois par an, certaines jusqu'à 5 fois. Aux abords des passages piétons et des sorties de résidences la hauteur des haies est maintenue +/- 1 m.

51. Les palmiers du rond-point de la rue de la Gabelle, s'ils sont bien situés sur le domaine public, doivent être nettoyés.

Réponse :

Ils seront nettoyés avant les vacances de Pâques.

52. Un projet de réhabilitation, de replantation des espaces verts des allées Vauban et Colbert a été initié, où en est-on ? C'était avant un des plus beaux endroits du Cap.

Réponse :

Des bougainvilliers ont été plantés à l'automne, d'autres plantations couvre-sol seront plantées à l'automne prochain.

DEPARTEMENT 34 :

53. Lorsque les services du département fauchent les bas-côtés du CD 612, de nombreux papiers gras, canettes et autres détritux, auparavant cachés par l'herbe apparaissent, c'est extrêmement dommageable pour l'entrée de notre belle station.

Réponse

Le département a été alerté sur cette demande, le nécessaire a été fait.

Questions supplémentaires :

54. Mettre à jour le dépliant des pistes cyclables :

Réponse :

La demande a été formulée auprès du services voirie/communication.

55. De part la diminution des poubelles, est-il possible d'implanter des panneaux ludiques pour amener le public à mieux gérer leurs déchets ?

Réponse :

C'est une réflexion en cours.

56. Rue de la grande ours - chaussée dégradée

Réponse :

Cette chaussée a été refaite il y a 10 ans, les dégradations sont le résultat des déformations provoquées par les racines d'arbres par le domaine privé. Les riverains concernés seront contactés pour qu'une intervention soit programmée.

57. Cours des Gentilhommes : la sortie de la résidence MARE NOSTRUM est dangereuse sur l'avenue du cours des Gentilhommes

Réponse :

Quand la résidence a été créée, cette voie était destinée seulement à entrer. Elle est trop étroite pour un croisement de deux véhicules.

Le syndic devra rappeler aux propriétaires de suivre le bon sens de circulation.

Un contact sera pris avec le syndic SOLAGI.

58. Chemins de la Pinède : remettre en état, 2024 village olympique.

Réponse :

Pour la réfection des chemin une visite sera faite sur place pour évaluer la faisabilité de la réfection par nos services.

59. Rue des deux frères : Réfection à prévoir.

Réponse :

Comme indiqué précédemment, cette voie sera inscrite à l'arbitrage budgétaire lorsque les travaux de la résidence en début de rue seront terminés.

60. Prévoir l'accès aux personnes à mobilité réduites (accès de la place des Gabelous aux falaises) :

Réponse :

Le quartier de la Grande Conque va faire l'objet d'une étude de réaménagement. Nous ferons notre possible pour traiter les mises en accessibilité. Cependant, l'ensemble des infrastructures n'est pas proposé à ces travaux et le chantier sera très couteux.

61. Allée des gabelous : végétaliser les jardinières/végétaliser le carré une fois la souche d'arbre extraite

Réponse :

L'allée des gabelous doit faire l'objet de travaux de rénovation, les espaces verts seront traités lorsque tous les travaux seront réalisés.

62. Dénommer la Place de la Falaise

Réponse :

Madame GUILHOU est en charge de ce dossier. Un relevé des dénominations de voies, passages ou autres, est en cours sur le Cap d'Agde. Une commission sera mise en place pour ensuite positions toutes les plaques en conséquence.

63. Mettre la plaque « allée des Gabelous » (entre le chemin du Front de Mer au quai en passant par la passerelle) / Remplacer le « districrotte ».

Réponse :

Le nécessaire sera fait avant la saison.

64. Mettre une plaque « allée des Criques » près de l'entrée côté résidence de la Conque.

Réponse :

Réponse question 61.

65. Impasse des Gabelous : mur en basalte à terminer

Réponse :

La réfection de ce mur sera faite avant la saison.

66. Parc Lano : certains arbres doivent être remplacer et d'autres à tuteurer.

Réponse :

Les jeunes arbres du parc Lano qui n'ont pas repris après plantation ne seront pas

remplacés, les conditions de reprise sur cet espace sont très difficiles. Par contre une opération de reprise du tuteurage est prévue.

67. Réhabiliter avec du gravier les chemins qui mènent du chenal des naturistes et de la roquille à l'entrée du chemin de terre.

Réponse :

Pour la réfection des chemin une visite sera faite sur place pour évaluer la faisabilité de la réfection par nos services.

68. reprendre le chemin du Fortin au bas de la Garnison

Réponse :

Pour la réfection des chemin une visite sera faite sur place pour évaluer la faisabilité de la réfection par nos services.

69. Point sur le fonctionnement du numéro vert :

Le numéro vert reçoit environ 12 000 demandes par an.

Les demandes reçues de façon quotidienne, récurrente ou encore exceptionnelle sont arbitrées par l'urgence qu'elles représentent.

Une fois identifiées, elles sont ventilées vers les services compétents qui hiérarchisent leur traitement.

Un accusé réception numéroté est adressé au demandeur qui pourra faire appel au service avec ce repère afin de connaître l'avancement de sa demande.

SECURITE

Luc Larose, fait le bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « code de la route » : 17
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 23
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 13
- Domaine « Divers » : 80
- Domaine « environnement » : 148

B) GRANDS TRAVAUX :

Axel CANTON, *Directeur Service Foncier*

P.A.D.D

GENERALITE SUR LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,

- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement,
- Des annexes

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définition (article L.151-5 CU) – extrait :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaîtront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient ...).

Sursis à statuer :

Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de surseoir à statuer.

Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REHABILITATION DE LA PROMENADE

Avancement des travaux "rue du 4 septembre"

La phase de préparation a débuté en novembre 2022, qui a permis de réaliser :

- la dépose des terrasses,
- la mise en conformité des branchements particuliers eau et assainissement sur la phase 1,
- la validation par Enedis du projet de mise en esthétique
- la validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F

Aujourd'hui les travaux consistent

- à raccorder le nouveau réseau d'eau potable sur la rue Jean Roger.
- l'élagage, la transplantation et l'abattage des arbres ont été réalisés.
- les travaux de génie civil Enedis, Télécom et fibre sont en cours.

- 15 mars, démarrage de la pose des pavés sur les futures terrasses.
- les espaces dédiés aux terrasses et à la promenade seront terminés pour juin, s'en suivront les travaux sur les emmanchements pour finir sur la rue Jean Jacques Rousseau en fin d'année.

Les travaux de la phase 2 débuteront au 4ème trimestre 2023 par la mise en conformité et le déplacement des réseaux, suivront les terrassements et le génie civil du parking sur toute l'année 2024.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante, engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :

- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi, nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).
- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Laurent BRAULT, Directeur Service Bâtiments

REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.
Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :

- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m² environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :

- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats
- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.
La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.

La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site est opérationnel depuis mi-février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO₂ économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Présents :

L BENTAJOU, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L BRAULT, C MANCEAU, L LAROSE, D YUNG, J LOPEZ, J VALADIER, JM DIETRICH.

Comité de quartier :

Présents :

ANTAL G, BERNADOU H, BESSIERE J, DELAGE M, DEVAUX C, GEOFFROY Y, GUILHEM D, JACOBS T, MATELOT JM, PROST V, SEGURA C, VIGNERON L, VIVOT E.

Absents excusés :

CHOUVEL J, FESQUET S, OLIVARD J, LABROUSSE H, OLIVARD J.

Absents non excusés :

IUNG O, THOMAS A.